

Communiqué du CMF

LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE LE PUBLIC CONTRE DES OPERATIONS FINANCIERES ILLEGALES

Le Conseil du Marché Financier attire l'attention du public sur les activités de la société « TeleTRADE-TN », société unipersonnelle à responsabilité limitée sise rue d'Angleterre N°26 Bureau 406 Tunis, et de son gérant monsieur Amin SIFI qui se présentent comme représentants d'une société financière internationale dénommée « TeleTRADE Dow Jones » dont le siège se situerait à Hong Kong, pour proposer aux personnes résidentes et non résidentes, notamment par messagerie électronique et avis publicitaires, des services de formation, de consulting et d'investissement sur les marchés financiers internationaux tels que le marché financier Américain et le marché international des devises (FOREX).

Le Conseil du Marché Financier informe le public que ni la société « TeleTRADE-TN », ni monsieur Amin SIFI, ne sont agréés par le Conseil du Marché Financier pour l'exercice de l'activité de démarchage en Tunisie ou pour fournir des services d'investissement liés aux marchés financiers ou à faire toutes autres opérations financières.

En conséquence, le Conseil du Marché Financier met en garde le public contre de tels agissements et lui demande de ne pas donner suite aux propositions d'investissement émanant des personnes sus-indiquées.